

PREFET DE L'ESSONNE

Dossier de demande de dérogation

pour exercer les fonctions de *direction* d'un ACM organisé sur une période de <u>moins de 80 jours</u> avec un effectif <u>inférieur à 50 mineurs</u> (arrêté du 13 février 2007, relatif aux seuils mentionnées aux articles R.227-14, 17 et 18 et CASF)

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas instruit
Identification de l'employeur
Nom – Prénom :
Fonction:
Nom de la collectivité territoriale ou de l'organisme :
<u>N° Organisateur</u> :
Identification du bénéficiaire de la dérogation
□ Mr □ Mme
Nom: Prénom:
Date de naissance :
Période de dérogation demandée : du/ au/
N° de la fiche déclarative de l'accueil de loisirs concerné par la demande :
Effectifs déclarés : mineurs de – de 6 ans / mineurs de plus de 6 ans
Effectifs declares Illineors de – de 6 ans / Illineors de pios de 6 ans
Fait à , le
Signature de l'employeur et tampon
Pièces à joindre :
 copie du BAFA ou diplôme donnant les mêmes prérogatives copie d'une pièce d'identité du bénéficiaire
- CV du bénéficiaire
- Le cas échéant, tout document attestant de formation(s) complémentaires(s)
Transmission du dossier au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Par voie numérique : <u>ce.sdjes91.acm@ac-versailles.fr</u> OU
Par voie postale: SDJES de l'Essonne – BD de France – Georges Pompidou - 91012 EVRY Cedex
Partie réservée à l'administration :
☐ Aucune antériorité
☐ Périodes des dérogations accordées antérieurement :
Avis du SDJES:
☐ favorable ☐ réservé ☐ Défavorable
Remarques complémentaire